



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14 / 01 / 2025

Dossier complet le : 31 / 01 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-35-002

1 Intitulé du projet

Transfert des eaux usées brutes de la commune de Langouët vers la station d'épuration du SIA de la Flume et du Petit Bois.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Langouët

Raison sociale

N° SIRET

2 1 3 5 0 1 4 6 3 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

DUBOIS

☒ Monsieur

Prénom(s)

Jean-Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
38	Canalisation d'assainissement de 2 465 m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme de travaux retenu par la commune à l'issue du schéma directeur de 2023 consiste en un transfert des eaux usées brutes de la commune sur le réseau de collecte de Rennes Métropole débouchant sur la station d'épuration du SIA de la Flume et du Petit Bois.

4.2 Objectifs du projet

La station d'épuration actuelle de la commune de Langouët, de type lagunage naturel à 3 bassins, présente des niveaux de performances insuffisants sur le paramètre des matières azotées.

Le taux de charge de la station d'épuration est de 70% actuellement. L'application des orientations du PLU communal amène à l'atteinte de la capacité nominale de la station d'épuration à moyen terme (2037). Face à cela, il a été proposé soit la création d'une nouvelle STEU d'une capacité nominale de 600 équivalents-habitants soit le basculement des eaux usées brutes sur une station d'épuration performante existante disposant d'une capacité de traitement résiduelle compatible. Devant les enjeux de performance de traitement au regard de la sensibilité de la Flume, cours d'eau récepteur des rejets de la STEU actuelle de Langouët et des enjeux financiers pour la commune dans le cas d'une construction d'une station d'épuration performante, c'est la solution de basculement des eaux usées brutes sur la STEU du SIA de la Flume et du Petit Bois qui a été retenue.

L'objectif annoncé est donc la réduction des flux de pollution déversés dans La Flume par le basculement des eaux usées brutes de Langouët vers la STEU de La Flume et du Petit Bois, station d'épuration performante de type boues activées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la mise en place d'un poste de refoulement général implanté sur un délaissé de la route départementale D27 situé hors zone humide et la pose d'une conduite de refoulement PEHD110 mm en bas coté de la D27 jusqu'à un point haut situé sur la VC10 sur la commune de Gévezé. A partir de ce point, l'écoulement se fera dans une conduite gravitaire en grès renforcé jusqu'au réseau existant de Rennes Métropole. Les linéaires sont de 1 280 m de conduites de refoulement et 1 185 m de conduites gravitaires.

Deux cours d'eau sont franchis. La Flume en premier lieu. Ce franchissement se fait juste après le poste de refoulement général. Le franchissement concerne donc la conduite de refoulement. Le franchissement sera réalisé dans le tablier du pont existant. Le deuxième cours d'eau concerné est le ruisseau de Foireaux. Pour ce dernier, le franchissement sera réalisé sous chaussée. La couverture de voirie sur l'ouvrage de franchissement autorise ce mode de pose.

Les travaux, d'une durée prévue de 5 mois, sont décomposés en 2 lots. Un lot canalisation et un lot pompage (poste de refoulement). L'organisation du chantier permettra la continuité de service durant les travaux. Le basculement sera réalisé après finalisation des travaux et réalisation de l'ensemble des contrôles de réception des ouvrages.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les ouvrages en place permettront de basculer l'ensemble des effluents de temps sec et temps de pluie collectés sur le secteur assaini de Langouët en tenant compte des augmentations de la population à long et moyen terme.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autorisation administrative requise.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de canalisations de refoulement 110 mm PEHD	1 280 m
Longueur de canalisation gravitaire 200 mm Grès renforcé	1 185 m
Poste de refoulement	2 pompes de 20 m ³ /h chacune

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Langouët ; Gévezé

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle ZA 64 inscrite en zone NP du PLUi Val d'Ille et d'Aubigné
Parcelle ZA 64 inscrite dans le périmètre d'assainissement collectif

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La parcelle supportant le poste de refoulement est classée en zone humide au SAGE Vilaine. Une délimitation des zones humides a été engagé sur l'ensemble de la parcelle et sur l'ensemble du tracé des conduites. Il en ressort l'absence de présence de caractéristiques de sol humide sur la parcelle. Un secteur zone humide a été identifié sur le tracé des conduites à hauteur de 145 m² dont 63 m² impactés.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La réalisation des tranchées de pose des conduites de refoulement et gravitaires amène à l'évacuation de déblais à hauteur de 2 680 m3. Ces déblais sont évacués en site de traitement de classe 1.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est dimensionné sur les caractéristiques actuelles et futures des rejets d'eaux usées brutes de la commune pour les situations de temps et de temps de pluie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'ensemble de la collecte est séparative et il n'existe aucun point de déversement possible d'eaux usées brutes dans le milieu hydraulique superficiel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les eaux usées brutes produisent des gaz de fermentation avec la formation d'hydrogène sulfuré. Il est prévu dans le cadre de ce projet, la mise en place d'un traitement H2S par ajout de FeCl3.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations sont générées par le fonctionnement des pompes lors des séquences de pompage. Ces vibrations sont cependant très faibles et non perceptibles dans l'environnement immédiat du poste.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un inventaire zones humides a été réalisé dans le cadre de ce projet. Il a été identifié 145 m² de surface zone humide. Cependant, au regard de l'emprise des travaux, la surface réellement impactée est de 63 m². Cet impact est limité à la période des travaux puisqu'il est prévu une remise en état du site après travaux à l'identique de l'existant.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les effets négatifs du projet sont liés à l'intervention sur 63 m² de zone humide. Cet impact est strictement limité à la durée des travaux puisqu'il est prévu une remise en état des sites après intervention. Au-delà, le réaménagement de la Flume porté par le syndicat Eaux et Vilaine va permettre la suppression des lagunes existantes et leur réhabilitation pour redonner à l'ensemble une vocation de zone humide historique.

Ce programme de réhabilitation de La Flume est prévu en 2025 (étude) et 2026 travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de basculement des EU brutes de Langouët vers la STEU du SIA de La Flume et du Petit Bois va permettre de supprimer les rejets de l'actuelle STEU de Langouët, moins performante, dans la Flume et ainsi améliorer la qualité de ce cours d'eau. Les travaux vont consister à la pose de conduites de refoulement et gravitaires sur la commune de Langouët et Gévezé. Au passage sur cette dernière, il est aussi prévu le raccordement d'habitations dont pour quelques unes, les ANC sont non conformes. Par ailleurs, un inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble de l'emprise du projet. 63 m² de zones humides sont impactés. Cette surface sera largement compensée lors de la réhabilitation des lagunes actuelles, projet porté par le syndicat Eaux et Vilaine. Enfin, il n'existe aucun trop-plein sur les ouvrages. Il n'y aura donc pas de déversement d'eaux brutes dans le milieu récepteur proche. Il nous semble donc que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport d'inventaire des zones humides sur l'emprise des travaux	☒
2	Porter à connaissance Projet de travaux	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom DUBOIS

Prénom Jean-Luc

Qualité du signataire Maire

À LANGOUET

Fait le 0 6 / 0 1 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)

